

SESSION 2022

CAPLP ET CAFEP
CONCOURS EXTERNE

Section
ÉCONOMIE GESTION
Option
SÉCURITÉ PRÉVENTION

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il lui est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option prévention-sécurité, dans une classe de première baccalauréat professionnel Métiers de la Sécurité.

À partir de vos connaissances et des ressources documentaires fournies, il vous est demandé de proposer une séquence pédagogique permettant l'acquisition des compétences suivantes :

- A1.2C1 Qualifier et classer une infraction
- A1.5C2 Rédiger des écrits professionnels
- A1.5C3 Utiliser le langage professionnel
- A4.1C2 Analyser les images issues de la vidéo protection et prendre les mesures adaptées
- A3.1C3 Assister et porter secours aux victimes
- A4.1C1 Assurer la surveillance des lieux et des accès

Première partie

À partir du contexte d'apprentissage, vous organisez et concevez une séquence pédagogique autour de la thématique énoncée en sélectionnant des ressources du corpus documentaire. Cette séquence doit être structurée en proposant plusieurs séances cohérentes et objectivées. Vous veillerez à mettre en évidence pour chacune des séances :

- Les objectifs spécifiques ;
- Le(s) contexte(s) professionnel(s) et les activités d'apprentissage ;
- Les ressources du corpus exploitées ;
- Les contenus à transmettre en cohérence avec les référentiels et les ressources retenues ;
- Les modalités d'évaluation des acquis des élèves ;
- Les disciplines et dispositifs transversaux éventuellement mobilisés.

Deuxième partie

À la suite de votre proposition de séquence pédagogique, vous présentez une analyse argumentée justifiant vos choix et explicitant votre démarche didactique. Vous préciserez le cas échéant, la transposition didactique nécessaire pour les documents retenus.

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Ressource 1 : Présentation de l'entreprise SÉCURE CONSEILS
- Ressource 2 : Procès-verbal
- Ressource 3 : Certificat d'incapacité totale de travail
- Ressource 4 : Extrait du code pénal
- Ressource 5 : Extrait du document de référence SST
- Ressource 6 : Extrait fiche bilan du service départemental d'incendie et de secours (SDIS 36)
- Ressource 7 : Demande d'autorisation d'un système de vidéo protection
- Ressource 8 : Extrait de la main courante
- Ressource 9 : Fiche réflexe - Signalement
- Ressource 10 : Fiche réflexe - Comportement suspect
- Ressource 11 : Fiche réflexe - Gestion des incidents
- Ressource 12 : Extrait du référentiel de certification du baccalauréat professionnel Métiers de la Sécurité
- Ressource 13 : Grille horaire Baccalauréat Professionnel
- Ressource 14 : Règlement d'examen Baccalauréat Professionnel « Métiers de la Sécurité »

RESSOURCE 1 : PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE SÉCURE CONSEILS



L'entreprise SÉCURE CONSEILS est un prestataire de sécurité.

Elle est spécialisée dans la sécurité privée et la protection des biens et des personnes : accueil-filtrage, surveillance, gardiennage, sécurité incendie, événementiel...

Son expérience dans les IGH, les ERP et les sites industriels est avérée par ses nombreuses références, et ses prestations sont reconnues pour leur qualité.

LES CHIFFRES CLÉS DE SÉCURE CONSEILS



FICHE D'IDENTITÉ

Coordonnées	Siège Social : Tour Miroir - 100-101, Terrasse Boisdenier - 92800 PUTEAUX Tél. : 01 40 35 11 25 Courriel : contact@secure-conseil.fr
Certifications	ISO 9001 - Direction Générale MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises) CEFRI (Comité Français des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants)
Informations juridiques du groupe	
RCS	Paris B 788 213 825
APE	8010Z - Activités de sécurité privée
Date de création	10 octobre 1976
Forme juridique	Société par actions simplifiée (SAS)
Capital social	7 200 000 euros
Dirigeant	MORISSON Dominique
N° de SIRET	788 213 925 00978
Domiciliation bancaire	CA PUTEAUX
IBAN	FR76 5783 1676 2843 5893 4632 369
BIC	AGRIFRPP537
TVA intracommunautaire	FR28788213826
Chiffres clés au 31-12-2020	
Effectif	3 600 salariés
Chiffre d'affaires	139 600 000 euros

Source : Auteur

RESSOURCE 2 : PROCÈS-VERBAL

REPUBLIQUE
FRANCAISE

MINISTERE DE
L'INTERIEUR

DIRECTION
GENERALE
de la
POLICE NATIONALE

N° 00278/2022/001303

AFFAIRE :
LASSAY/FABERGER

Violences aggravées

OBJET :
CONSTATATIONS
DÉCLARATIONS

PROCÈS – VERBAL
N° 00278/2022/001303---

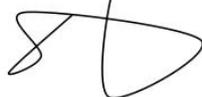
L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX-----
Le quinze février à quatorze heures trente cinq-----

NOUS, XXXXXXXX
Gardien de la paix
En fonction au commissariat de Bourges

---Adjoint de police judiciaire en résidence à Bourges---
---Agissant conformément aux instructions permanentes de Monsieur le
Directeur de la Sécurité Publique---
---Revêtus de nos uniformes réglementaires,---
---Etant au service---
---Après avoir été requis par M. TESSON, demeurant à Saint-Germain du Puy,
responsable sécurité du centre commercial BOURGES 2, nous avisant que ses
agents de sécurité, M. HENWOOD Paul et Mme PIVERT Karine venaient tout
juste d'appréhender un homme suite à une altercation qui a eu lieu devant
l'entrée 1 du centre commercial BOURGES 2 entre deux individus de sexes
masculins---
---Nous nous rendons immédiatement sur les lieux.---
---A notre arrivée, vers 10 h 15, nous trouvons M. LASSAY Martial âgé de 30
ans, souffrant de contusions au niveau du visage et se plaignant de douleurs à
l'épaule---
---M. LASSAY Martial, nous informe avoir été frappé par un dénommé Rémi
FABERGER qui lui reprochait de vouloir séduire sa compagne, Mme DUPIN
Nadia.
---Nous avisons le CIC de la situation et demandons l'intervention des sapeurs-
pompiers.---
---Les sapeurs-pompiers sont arrivés sur les lieux à 10 h 35 et ont pris en
charge M. LASSAY Martial---
---Nous nous rendons au poste central de sécurité afin de rencontrer l'individu
appréhendé---
---Dès lors agissant en flagrant délit---
---Vu les articles 53 et suivant du code de procédure pénale---
---Entendons Monsieur FABERGER Rémi---
---Cherchant à établir les faits, Monsieur FABERGER Rémi, encore sous le coup
de la colère, reconnaît les faits de violence sur la personne de monsieur
LASSAY Martial.---
---A 10 h 50, les pompiers nous informent qu'ils allaient conduire M. LASSAY
Martial aux services des urgences du centre hospitalier de Bourges.
---A 10 h 52, nous invitons Monsieur LASSAY Martial à faire constater ses
blessures par un médecin et à se rendre au commissariat afin de déposer
plainte.---
--- Après lecture faite personnellement, l'intéressé persiste et signe avec nous

--- Remettons à la victime le formulaire d'information des droits des victimes,
un récépissé de sa plainte et la copie du présent procès-verbal.---
---Rendons compte à AUBAILLY MARCEL, OPJ, de la présente plainte et lui
remettons le présent procès-verbal.---

Monsieur LASSAY Martial



XXXXXXXX

Le Brigadier de Police



Source : Auteur

RESSOURCE 3 : CERTIFICAT D'INCAPACITÉ TOTALE DE TRAVAIL

	<p style="text-align: center;">Centre hospitalier Services des Urgences 45, avenue Delors 18000 BOURGES 02.48.00.25.00</p>
----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Certificat initial de constatation de lésions

Je soussigné(e) docteur ALBERTI Julien certifie que Monsieur LASSAY Martial a été admis :
le 15 février 2022 à 11 h 25 aux services des urgences du centre hospitalier de Bourges.

Cette personne déclare :

- Avoir été victime d'une agression ce jour

Cette personne se plaint :

- de fortes céphalées,
- de douleurs périorbitaires
- d'une douleur à l'épaule droite.

L'examen a révélé les lésions suivantes :

- Hématome et tuméfaction périorbitaire de l'œil droit et de l'œil gauche
- Plaie de 4 centimètres au niveau de l'arcade sourcilière droite nécessitant 5 points de suture
- Luxation de l'épaule gauche

Ces lésions entraînent :

- 15 jours d'incapacité totale de travail sous réserve de complications ultérieures

A l'issue du passage dans le service, le patient est non admis.

Certificat établi à Bourges, le 15 février 2022, à la demande de l'intéressé et remis en mains propres pour servir et valoir ce que de droit.


Dr ALBERTI Julien
Centre hospitalier de Bourges
Services des Urgences
02.48.00.25.00
N° Finess : 180100056

Exemplaire unique à conserver (il ne sera pas fait de duplicata)

Toute plainte est à déposer au commissariat ou par lettre au Procureur de la République, qui, éventuellement vous orienteront vers la consultation Médico-Judiciaire de Tours (tel 02/25/24/23/22), seule habilitée à déterminer une incapacité totale de travail (ITT au sens pénal)

Source : Auteur

RESSOURCE 4 : EXTRAIT DU CODE PÉNAL

Article R624-1 : Hors les cas prévus par les articles 222-13 et 222-14, les violences volontaires n'ayant entraîné aucune incapacité totale de travail sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe.[...] Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de la contravention prévue au présent article est puni des mêmes peines.

Article R625-1 : Hors les cas prévus par les articles 222-13 et 222-14, les violences volontaires ayant entraîné une incapacité totale du travail d'une durée inférieure ou égale à huit jours sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe.

[...] Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de la contravention prévue au présent article est puni des mêmes peines.

La récidive de la contravention prévue au présent article est réprimée conformément à l'article 132-11.

Article 222-7 : Les violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner sont punies de quinze ans de réclusion criminelle.

Article 222-9 : Les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

Article 222-11 : Les violences ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Article 222-12 : L'infraction définie à l'article 222-11 est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsqu'elle est commise :

1° Sur un mineur de quinze ans ;

2° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur ;

3° Sur un ascendant légitime ou naturel ou sur les père ou mère adoptifs ;

4° Sur un magistrat, un juré, un avocat, un officier public ou ministériel, un membre ou un agent de la Cour pénale internationale, un militaire de la gendarmerie nationale, un fonctionnaire de la police nationale, des douanes, de l'administration pénitentiaire ou toute autre personne dépositaire de l'autorité publique, un sapeur-pompier professionnel ou volontaire, un gardien assermenté d'immeubles ou de groupes d'immeubles ou un agent exerçant pour le compte d'un bailleur des fonctions de gardiennage ou de surveillance des immeubles à usage d'habitation en application de l'article L. 127-1 du code de la construction et de l'habitation, dans l'exercice ou du fait de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur;

4° bis A Sur une personne exerçant une activité privée de sécurité mentionnée aux articles L. 611-1 ou L. 621-1 du code de la sécurité intérieure dans l'exercice ou du fait de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur ;

4° bis Sur un enseignant ou tout membre des personnels travaillant dans les établissements d'enseignement scolaire, sur un agent d'un exploitant de réseau de transport public de voyageurs ou toute personne chargée d'une mission de service public, ainsi que sur un professionnel de santé, dans l'exercice ou du fait de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur ;

4° ter Sur le conjoint, les ascendants ou les descendants en ligne directe ou sur toute autre personne vivant habituellement au domicile des personnes mentionnées aux 4°, 4° bis A et 4° bis, en raison des fonctions exercées par ces dernières ;

5° Sur un témoin, une victime ou une partie civile, soit pour l'empêcher de dénoncer les faits, de porter plainte ou de déposer en justice, soit en raison de sa dénonciation ou de sa plainte, soit à cause de sa déposition devant une juridiction nationale ou devant la Cour pénale internationale ;

5° bis et 5° ter (abrogés)

5° quater Sur une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, si les faits sont commis dans l'exercice de cette activité ;

6° Par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité ;

6° bis Contre une personne, en raison de son refus de contracter un mariage ou de conclure une union ou afin de la contraindre à contracter un mariage ou à conclure une union ;

7° Par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission ;

RESSOURCE 4 : EXTRAIT DU CODE PÉNAL (SUITE)

7° bis Par une personne exerçant une activité privée de sécurité mentionnée aux articles L. 611-1 ou L. 621-1 du code de la sécurité intérieure dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de sa mission;

8° Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;

9° Avec préméditation ou avec guet-apens ;

10° Avec usage ou menace d'une arme ;

11° Dans des établissements d'enseignement ou d'éducation ou dans les locaux de l'administration, ainsi que, lors des entrées ou sorties des élèves ou du public ou dans un temps très voisin de celles-ci, aux abords de ces établissements ou locaux ;

12° Par un majeur agissant avec l'aide ou l'assistance d'un mineur ;

13° Dans un moyen de transport collectif de voyageurs ou dans un lieu destiné à l'accès à un moyen de transport collectif de voyageurs ;

14° Par une personne agissant en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise manifeste de produits stupéfiants;

15° Par une personne dissimulant volontairement en tout ou partie son visage afin de ne pas être identifiée. Les peines encourues sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 euros d'amende lorsque l'infraction définie à l'article 222-11 est commise :

a) Sur un mineur de quinze ans par un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par toute autre personne ayant autorité sur le mineur ;

b) Alors qu'un mineur assiste aux faits et que ceux-ci sont commis par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité ou, si la victime est mineure, par un ascendant légitime, naturel ou adoptif ou par toute autre personne ayant autorité sur le mineur victime.

Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende lorsque cette infraction est commise dans deux des circonstances prévues aux 1° et suivants du présent article. Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende lorsqu'elle est commise dans trois de ces circonstances.

[...]

Article 222-13 : Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises :

1° Sur un mineur de quinze ans ;

2° Sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

3° Sur un ascendant légitime ou naturel ou sur les père ou mère adoptifs ;

4° Sur un magistrat, un juré, un avocat, un officier public ou ministériel, un membre ou un agent de la Cour pénale internationale, un militaire de la gendarmerie nationale, un fonctionnaire de la police nationale, des douanes, de l'administration pénitentiaire ou toute autre personne dépositaire de l'autorité publique, un sapeur-pompier professionnel ou volontaire, un gardien assermenté d'immeubles ou de groupes d'immeubles ou un agent exerçant pour le compte d'un bailleur des fonctions de gardiennage ou de surveillance des immeubles à usage d'habitation en application de l'article L. 127-1 du code de la construction et de l'habitation, dans l'exercice ou du fait de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur;

4° bis A Sur une personne exerçant une activité privée de sécurité mentionnée aux articles L. 611-1 ou L. 621-1 du code de la sécurité intérieure dans l'exercice ou du fait de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur ;

4° bis Sur un enseignant ou tout membre des personnels travaillant dans les établissements d'enseignement scolaire, sur un agent d'un exploitant de réseau de transport public de voyageurs ou toute personne chargée d'une mission de service public, ainsi que sur un professionnel de santé, dans l'exercice ou du fait de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur ;

4° ter Sur le conjoint, les ascendants ou les descendants en ligne directe ou sur toute autre personne vivant habituellement au domicile des personnes mentionnées aux 4°, 4° bis A et 4° bis, en raison des fonctions exercées par ces dernières ;

5° Sur un témoin, une victime ou une partie civile, soit pour l'empêcher de dénoncer les faits, de porter plainte ou de déposer en justice, soit en raison de sa dénonciation ou de sa plainte, soit à cause de sa déposition devant une juridiction nationale ou devant la Cour pénale internationale ;

5° bis A raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la victime à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée ; [...]

Source : www.legifrance.gouv.fr

RESSOURCE 5 : EXTRAIT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SST

5. Annexe : les référentiels



5.1 Le Sauveteur Secouriste du Travail

5.1.1 Le référentiel d'activités

- **Appellation :**

Sauveteur Secouriste du Travail (SST ou acteur SST)

- **Champ et nature de ses interventions :**

Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

- **Cadre de l'exercice de l'activité :**

L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient.

Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

- **Description de l'activité type :**

- Le SST intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident ou d'un malaise,
- Le SST contribue à la mise en œuvre d'actions de prévention dans la limite de son champ de compétences et de son autonomie.

RESSOURCE 6 : EXTRAIT FICHE BILAN DU SDIS 36 (VERSO)



RN 151 Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

N° INTERVENTION CTA : DATE : HEURE :
 CIS / VSAV :
 Equipage : / /
 I.S.P. : M.S.P. : Stagiaire :

VICTIME n°

COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À LA SITUATION OBSERVÉE

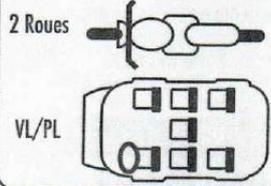
NOM : PRÉNOM : F H
 Âge : Né(e) le : / / Adresse :
 Médecin traitant : Poids : kg
 Personne prévenue : OUI NON Lien : Tél. :
 ÉTAT DE LA VICTIME : Urgence absolue Urgence relative Indemne Décédé

CIRCONSTANCES S'agit-il d'un accident du travail ? OUI NON

Cas traumatique Cas médical Risque NRBCE
 Précisez :

CINÉTIQUE

Chute : m
 Si accident de la circulation :
 Seul/contre :
 Cinétique importante :
 OUI NON
 Ceinture Airbag déclenché
 Incarcéré Éjecté Piégé
 Port du casque
 Indiquer le point de choc initial par une
 flèche + l'emplacement du patient



	BILAN	1ERS GESTES																																											
(Airway) Voies aériennes	<input type="checkbox"/> Obstruées <input type="checkbox"/> Libres <input type="checkbox"/> Corps étranger <input type="checkbox"/> Bruits <input type="checkbox"/> Trauma Rachi-Cervical <input type="checkbox"/> Sécrétions	<input type="checkbox"/> LVA <input type="checkbox"/> Canule oro-pharyngée <input type="checkbox"/> Aspiration Buccale <input type="checkbox"/> Intubation - Trachéo <input type="checkbox"/> Collier cervical / Maintien tête																																											
(Breathing) Ventilation	<input type="checkbox"/> Ne ventile pas/gasps/pauses <input type="checkbox"/> Dyspnée <input type="checkbox"/> Efficace <input type="checkbox"/> Respiration bruyante <input type="checkbox"/> Tirage <input type="checkbox"/> Ample <input type="checkbox"/> Difficulté de parole <input type="checkbox"/> Expectorations mousseuses <input type="checkbox"/> Régulière <input type="checkbox"/> Sueurs <input type="checkbox"/> Asymétrique <input type="checkbox"/> Symétrique <input type="checkbox"/> Cyanose	Oxygénothérapie Débit : litres/minute N° Lot : <input type="checkbox"/> Masque Haute Concentration <input type="checkbox"/> BAVU <input type="checkbox"/> Masque Moyenne Concentration <input type="checkbox"/> Aérosol <input type="checkbox"/> Lunettes <input type="checkbox"/> IOT																																											
(Circulation) Circulation	POULS : Carotidien <input type="checkbox"/> Fémoral <input type="checkbox"/> Radial/Huméral <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Poulx absent <input type="checkbox"/> Paleur <input type="checkbox"/> Poulx régulier <input type="checkbox"/> Poulx irrégulier <input type="checkbox"/> Sueurs <input type="checkbox"/> Bien frappé <input type="checkbox"/> Poulx filant <input type="checkbox"/> Marbrures <input type="checkbox"/> Symétrique Temps de recoloration : > 3" <input type="checkbox"/> < 3" <input type="checkbox"/> Soif <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Pansement <input type="checkbox"/> RCP Débutée à h..... <input type="checkbox"/> Garrot : Heure : Arrêtée à h..... <input type="checkbox"/> Scope <input type="checkbox"/> ECG <input type="checkbox"/> DSA - nombre choc(s) <input type="checkbox"/> VVP																																											
(Disability) Neurologique	<input type="checkbox"/> Inconscient(e) <input type="checkbox"/> Sans réaction ordres <input type="checkbox"/> Conscient(e) <input type="checkbox"/> Avec réaction ordres <input type="checkbox"/> Orienté(e) <input type="checkbox"/> Céphalées/Nausées/Vomissements <input type="checkbox"/> Désorientation/Agitation <input type="checkbox"/> Convulsions/Morsure de langue/Perte d'urines <input type="checkbox"/> Vertiges PCI <input type="checkbox"/> Durée :	<input type="checkbox"/> PLS <input type="checkbox"/> Glycémie cap. ROT <input type="checkbox"/> vifs <input type="checkbox"/> présents <input type="checkbox"/> symétriques BABINSKI <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non PARALYSIE FACIALE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																																											
	Pupille droite <input type="radio"/> Pupille gauche <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Aréactives <input type="checkbox"/> Anisocorie <input type="checkbox"/> Réactives																																												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Membres SUPÉRIEURS</th> <th colspan="4">Membres INFÉRIEURS</th> </tr> <tr> <th colspan="2">Mobilité</th> <th colspan="2">Sensibilité</th> <th colspan="2">Mobilité</th> <th colspan="2">Sensibilité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> <td>Normale</td> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> <td>Diminuée</td> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> <td>Absente</td> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> <td>D <input type="checkbox"/></td> <td>G <input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	Membres SUPÉRIEURS				Membres INFÉRIEURS				Mobilité		Sensibilité		Mobilité		Sensibilité		D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	Normale	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	Diminuée	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	Absente	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	H Hemorragie Externe <input type="checkbox"/> Extériorisée <input type="checkbox"/> P Plaque DEF Déformation FO Fracture Ouverte C Contusion dermabrasion N Neuro-paralysie-fourmi DOUL Douleurs B Brûlure O Œdème H Hématome												
Membres SUPÉRIEURS				Membres INFÉRIEURS																																									
Mobilité		Sensibilité		Mobilité		Sensibilité																																							
D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	Normale	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>																																					
D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	Diminuée	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>																																					
D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	Absente	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	G <input type="checkbox"/>																																					
(Exposure) Exposition	Brûlure : surface estimée % Intoxication <input type="checkbox"/> Suie <input type="checkbox"/> Blast <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Plan dur <input type="checkbox"/> Brancard cuillère <input type="checkbox"/> Chaise <input type="checkbox"/> Attelle Poignet/Bras/Jambe <input type="checkbox"/> Attelle Cervico-thoracique <input type="checkbox"/> Attelle de traction fémorale <input type="checkbox"/> Kit section de membre <input type="checkbox"/> Kit accouchement <input type="checkbox"/> Kit brûlure <input type="checkbox"/> Plan dur / Immobilisateur tête <input type="checkbox"/> Matelas Immobilisateur à Dépression <input type="checkbox"/> Autre :																																											

Maladies / Antécédents médicaux / Antécédents chirurgicaux :
 Hospitalisations :
 Traitements :
 Allergies : NON OUI

Provoqué par :
 Qualité :
 Région :
 Sévérité : /10
 Temps :

RESSOURCE 6 : EXTRAIT FICHE BILAN DU SDIS 36 (VERSO-SUITE)

		HEURE																							
SURVEILLANCE / ÉVOLUTION	CONSTANTES	POULS																							
	PRESSION ARTERIELLE																								
	FRÉQUENCE RESPIRATOIRE																								
	SpO ₂																								
	EVA/EN																								
	TEMPÉRATURE																								
	HbCO																								
	GLYCÉMIE CAPILLAIRE																								
	GLASGOW	Y	V	M	Y	V	M	Y	V	M	Y	V	M	Y	V	M	Y	V	M	Y	V	M	Y	V	M
TRAITEMENTS / VVP	OXYGÈNE																								

ÉVÈNEMENTS ET GESTES RÉALISÉS												
A												
B												
C												
D												

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

DEVENIR

Transport : VSAV + MSP ISP SMUR Autre

Destination : Service :

Laissé(e) sur place Refus Fuite/Non vu(e) Confié(e) police/gendarmerie DCD

Transmissions faites à : I.O.A. Médecin Heure :h.....

DOCUMENTS JOINTS

Ordonnance(s) Dossier médical Autorisation parentale Carte vitale Carte Mutuelle Carte de groupe Autres

SIGNATURES Chef d'agrès : ISP : MSP/Médecin prescripteur :

RESSOURCE 7 : DEMANDE D'AUTORISATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION (SUITE)

5 - CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME

Délai de conservation des images (exprimé en jours) : (Indiquez un nombre compris entre 0 et 30)
(la durée maximale est de 30 jours)

Existence d'un système de retransmission des images : oui non
si oui, veuillez cocher la case correspondante ci-dessous

Retransmission en temps réel :
Retransmission en temps différé :

Le système de vidéoprotection est-il mis en place par un installateur certifié ? oui non
si oui, veuillez indiquer ci-dessous le nom de cet installateur ou de cette société d'installation ainsi que son numéro de certification.

Nom de l'installateur ou de la société : Numéro de certification :
Cet installateur vous a-t-il remis une attestation de conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 ? oui non

Si l'installateur n'est pas certifié, veuillez joindre un questionnaire précisant les caractéristiques techniques du dispositif et sa conformité aux normes techniques définies par l'arrêté du 3 août 2007 (cf notice).

6 - PERSONNES HABILITÉES A ACCÉDER AUX IMAGES :

NOM : Prénom : Fonctions :
NOM : Prénom : Fonctions :
NOM : Prénom : Fonctions :
NOM : Prénom : Fonctions :

Une de ces personnes habilitées relève-t-elle d'une société privée délégataire ? oui non
si plus de quatre personnes, vous pouvez adresser (par courrier ou sous forme électronique) une liste complémentaire.

7 - TRAITEMENT DES IMAGES (cette rubrique n'est à renseigner que si les images font l'objet d'un traitement dans un lieu différent de celui de l'implantation du système et/ou par une personne autre que le responsable du système)

Adresse du lieu de traitement à renseigner ci-après :
Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune

Si ce traitement est effectué par un service, veuillez indiquer ci-après le nom du service :

Si ce traitement est effectué par une personne, veuillez indiquer ci-après ses noms et prénoms :

8 - SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

(nous vous remercions de décrire ci-dessous les mesures adoptées pour assurer la confidentialité des images)

Mesures prises pour contrôler l'accès au poste central de surveillance (par exemple code d'accès, porte blindée, accès contrôlé...) :

Si existence d'un système d'enregistrement :

Mesures pour la sauvegarde et la protection de ces enregistrements :

Modalités de destructions des enregistrements :

9 - MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

Veuillez indiquer ci-après le nombre d'affiches ou de panneaux d'information (cf notice) :

Précisez la (ou les) localisation(s) de cet affichage :

10 - SERVICE (OU PERSONNE) AUPRÈS DUQUEL S'EXERCE LE DROIT D'ACCÈS

Nom : Prénom : Fonction de cette personne :

ou service responsable : Téléphone :

Veuillez renseigner ci-après l'adresse de cette personne ou de ce service :

Numéro de voie Extension (bis, ter...) Type de voie (rue, av...) Nom de la voie Code postal Commune

Fonction habilitant le déclarant à signer :

Le signataire s'engage à se conformer aux articles du code de la sécurité intérieure relatifs à la vidéoprotection.

SIGNATURE ET CACHET : Date :

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande font l'objet d'un traitement automatisé par la préfecture du lieu de dépôt de son dossier. Le droit d'accès et de rectification s'exercera auprès de cette préfecture.

RESSOURCE 8 : EXTRAIT DE LA MAIN COURANTE



SÉCURE CONSEILS
-SÉCURITÉ PRIVÉE-

MAIN COURANTE

Service du : lundi 14 février 2022...

Heure	Chronologie des événements survenus et actions menées
15 h 23	Déclenchement d'une alarme incendie, Zone C, détecteur n°45 Départ de l'agent ALPHA pour levée de doute.
15 h 25	Arrivée sur les lieux de l'agent ALPHA qui signale présence d'une cafetière laissée en fonctionnement. Acquittement de l'alarme incendie et remise en sécurité du SSI par l'agent CHARLIE.
15 h 30	Retour PC de l'agent ALPHA.
15 h 40	Compte-rendu n°I-252 rédigé et envoyé par l'agent ALPHA à M. BRAULT, chef de service de la zone C.
16 h 04	Détection d'une altercation, à la station-service, entre deux individus - caméra n°08. PC contacte agent BRAVO pour se rendre sur les lieux.
16 h 06	Arrivée sur les lieux de l'agent BRAVO. Un homme indique avoir été insulté par un individu qui a pris la fuite. L'individu lui aurait reproché de regarder avec insistance sa compagne pendant qu'elle mettait de l'essence dans leur véhicule.
16 h 08	L'agent BRAVO demande retour PC pour rédaction d'un compte-rendu. Demande accordée par l'agent CHARLIE.
16 h 15	Compte-rendu n°M-188 rédigé et agrafé avec fiche de signalement, par l'agent BRAVO.
19 h 45	Ronde fermeture effectuée par les agents ALPHA et BRAVO.
19 h 55	Arrivée des Agents DELTA, ECHO et FROXTROT, équipe de nuit. Passation des consignes par l'agent CHARLIE.
20 h 00	Prise de service de l'agent FROXTROT. Fin de service et départ des agents ALPHA, BRAVO et CHARLIE.

RESSOURCE 9 : FICHE RÉFLEXE – SIGNALEMENT

FICHE DE SIGNALEMENT

FICHE RÉFLEXE AS24

Fiche réflexe à disposition à titre de conseil et ne remplace pas une formation dispensée par un organisme agréé.

RAPPEL

Restez attentif et concentré lorsque vous renseigner cette fiche de signalement.

Elle facilitera la description des agresseurs aux forces de l'ordre.

Plus le signalement est précis, plus les chances de faire progresser l'enquête sont importantes.



SÉCURE CONSEILS
-SÉCURITÉ PRIVÉE-

Ethnie : Européen	Type :
Sexe : <input type="radio"/> féminin <input checked="" type="radio"/> masculin <input type="radio"/> ignoré	
Mineur : <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> supposé	Age apparent : la vingtaine
Taille : <input type="radio"/> petit <input type="radio"/> moyen <input checked="" type="radio"/> grand	Estimation : entre 180 cm et 185 cm
Corpulence : <input type="radio"/> mince <input type="radio"/> maigre <input checked="" type="radio"/> moyenne <input type="radio"/> normale <input type="radio"/> fort <input type="radio"/> très fort	
Aspect général : <input type="radio"/> sale <input checked="" type="radio"/> normal <input type="radio"/> soigné	
Handicap physique éventuel : RAS	
Teint : <input checked="" type="radio"/> clair <input type="radio"/> mat	
Coiffure : <input checked="" type="radio"/> non <input type="radio"/> bonnet <input type="radio"/> chapeau <input type="radio"/> casquette Couleur :	
Visage masqué : <input type="radio"/> non <input type="radio"/> cagoule <input type="radio"/> écharpe <input type="radio"/> bandana/foulard <input type="radio"/> masque de carnaval <input checked="" type="radio"/> masque chirurgical	
Cheveux : <input type="radio"/> noirs <input type="radio"/> rasés <input type="radio"/> raides <input type="radio"/> propres <input type="radio"/> clairs <input checked="" type="radio"/> châtain <input checked="" type="radio"/> courts <input checked="" type="radio"/> ondulés <input checked="" type="radio"/> sales <input checked="" type="radio"/> foncés <input type="radio"/> blonds <input type="radio"/> sur la nuque <input type="radio"/> frisés <input type="radio"/> ordonnés <input type="radio"/> roux <input type="radio"/> sur les épaules <input type="radio"/> bouclés <input type="radio"/> désordonnés <input type="radio"/> gris <input type="radio"/> calvitie partielle <input type="radio"/> blancs <input type="radio"/> calvitie totale	
Yeux : <input type="radio"/> clairs <input checked="" type="radio"/> foncés <input type="radio"/> noirs <input type="radio"/> bleus <input checked="" type="radio"/> marrons <input type="radio"/> verts <input type="radio"/> défaut oculaire	
Lunettes : <input checked="" type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <input checked="" type="radio"/> de vue <input type="radio"/> de soleil Forme : Ronde	
Capillarité : <input type="radio"/> barbe <input type="radio"/> moustache <input type="radio"/> fine <input type="radio"/> épaisse	
Mains : <input checked="" type="radio"/> droitier <input type="radio"/> gaucher <input checked="" type="radio"/> bijoux : chevalière main gauche <input type="radio"/> gants : <input type="radio"/> ongles rongés	
Odeur : <input type="radio"/> alcool <input type="radio"/> sueur <input type="radio"/> tabac <input type="radio"/> parfum <input type="radio"/> haleine <input type="radio"/> autre :	
Tenue vestimentaire : haut de vêtement : Pull bleu marine bas de vêtement : jean clair chaussures : montantes noir	
Langue parlée : <input checked="" type="radio"/> français <input type="radio"/> accent : <input type="radio"/> autre :	
Particularités : <input type="radio"/> tatouage <input type="radio"/> cicatrice <input checked="" type="radio"/> boucle d'oreille <input type="radio"/> piercing Description (localisation, forme) : oreille droite type diamant	
Divers détails non abordés précédemment : RAS	

Art. 612-14 du CSI l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Source : Auteur

RESSOURCE 10 : FICHE RÉFLEXE – COMPORTEMENT SUSPECT

COMPORTEMENT SUSPECT

FICHE RÉFLEXE AS09

Fiche réflexe à disposition à titre de conseil et ne remplace pas une formation dispensée par un organisme agréé.

RAPPEL

Restez attentif !

Une vacation peut être longue et fastidieuse.

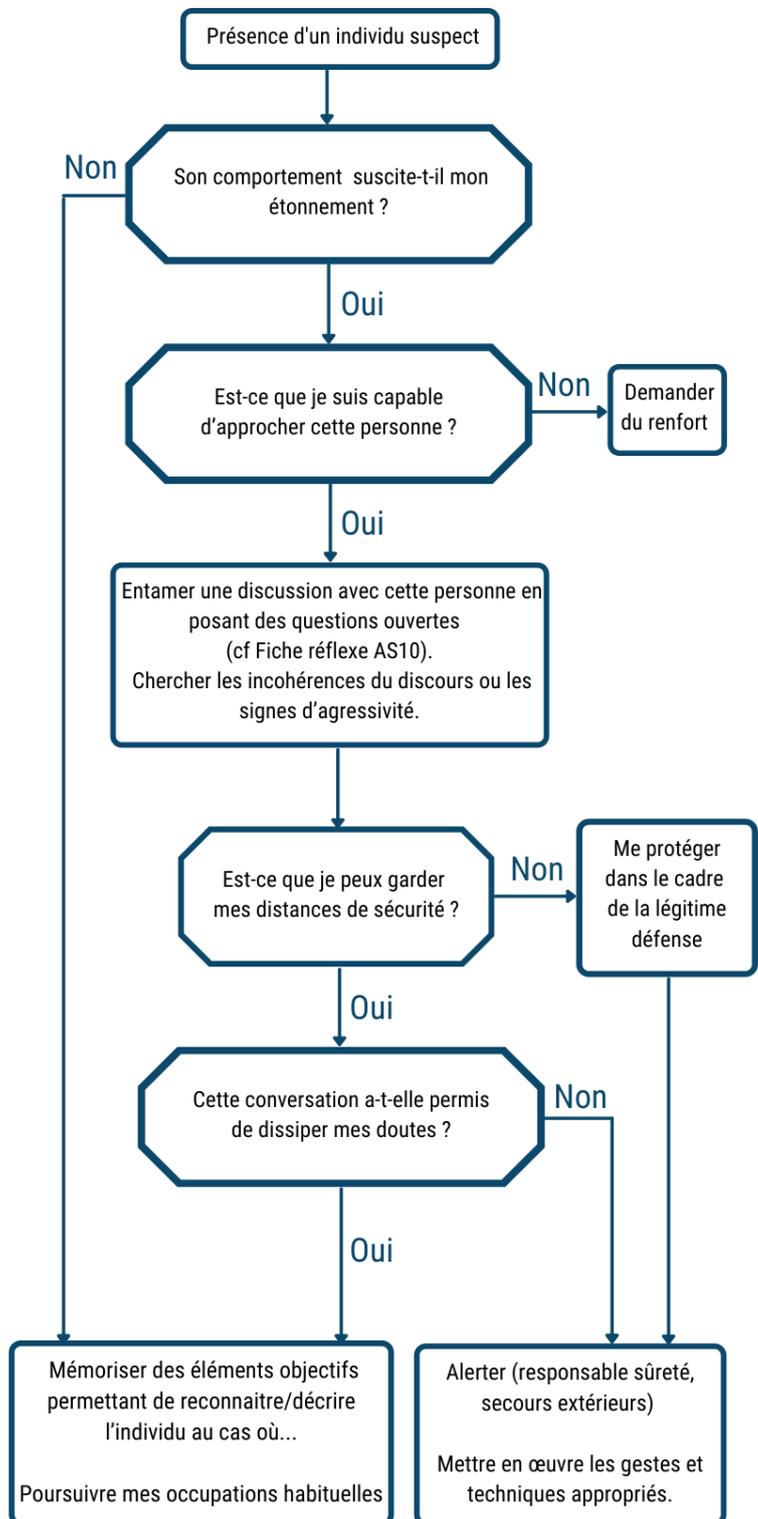
Vigilance et discrétion sont les qualités attendues d'un agent de sécurité.



SÉCURE CONSEILS
-SÉCURITÉ PRIVÉE-

LOGIGRAMME D'AIDE À LA DÉCISION

Outil d'aide à la décision d'un agent de sécurité en présence d'un individu ayant un comportement suspect.



Art. 612-14 du CSI l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Source : Auteur

RESSOURCE 11 : FICHE RÉFLEXE – GESTION DES INCIDENTS

GESTION DES INCIDENTS

FICHE RÉFLEXE AS10

Fiche réflexe à disposition à titre de conseil et ne remplace pas une formation dispensée par un organisme agréé.

RAPPEL

Maîtriser les situations à tension émotionnelle est gage de professionnalisme et d'image positive de vos compétences professionnelles.



LA MÉTHODE P.A.R.S.

Les métiers de la sécurité reposent essentiellement sur le facteur humain et de toutes les variables, les incertitudes d'un contexte.

La méthode P.A.R.S. peut permettre de gérer des conflits afin d'éviter que la situation ne dégénère.

Bien entendu, elle ne garantit pas une réussite à 100 %.

P comme...	A comme...	R comme...	S comme...
Posture Positionnement Prestance	Analyse	Reformulation Recadrage Recentrage Résumé	Solution
Utilisation du verbal, du para-verbal et du non verbal	Temps de parole principalement des personnes impliquées	Temps de parole principalement de l'agent de sécurité	Temps de parole principalement de l'agent de sécurité
L'interlocuteur peut se faire une opinion favorable ou défavorable de l'agent de sécurité en quelques secondes.	L'interlocuteur en tension "vide son sac". Il est éloquent, centré sur lui-même. Il est facile de le faire parler	La reformulation est gage d'écoute : "Si j'ai bien compris..." "En résumé..." Le recadrage peut permettre de rappeler des limites (propos, cadre légal) et de reprendre l'ascendant sur le tiers	Méthode de résolution de problème basée sur l'engagement : l'implication de chaque partie pour la réussite
Vous utilisez le verbal, le para-verbal, ou le non-verbal approprié au contexte. Cela donne de la légitimité à votre intervention.	Vous collectez, récupérez les informations nécessaires.	Vous approfondissez si besoin.	Vous aboutissez à une décharge émotionnelle pour chaque partie.

Art. 612-14 du CSI l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Source : Auteur

RESSOURCE 12 : EXTRAIT DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

Fonction 1 : La sécurité dans les espaces publics et privés

Activités	Tâches	Compétences	Critères d'évaluation de la performance
A1.2 Intervenir lors d'une situation d'infraction	A1.2T1 Identifier le type d'infraction nécessitant l'intervention A1.2T2 Appréhender/interpeller le ou les auteur(s) de l'infraction A1.2T3 Alerter les services compétents concernés A1.2T4 Recueillir et transmettre les informations utiles	A1.2C1 Qualifier et classer une infraction A1.2C2 Identifier le rôle des différents acteurs A1.2C3 Mettre en œuvre les procédures requises en fonction de la nature de la situation A1.2C4 Mettre en œuvre les gestes techniques professionnels d'intervention	Le comportement en intervention est adapté à la situation. L'intervention effectuée en sécurité est adaptée au contexte et à la nature de l'infraction. Les moyens sont mis en œuvre pour permettre d'identifier les acteurs et leur rôle respectif. Les gestes sont sûrs et adaptés.
A1.5 Rédiger des écrits professionnels et rendre compte oralement	A1.5T1 Sélectionner et classer les informations à communiquer A1.5T2 Formaliser les écrits professionnels	A1.5C1 Identifier et hiérarchiser les informations A1.5C2 Rédiger des écrits professionnels A1.5C3 Utiliser le langage professionnel	Les écrits professionnels sont rédigés en appliquant les règles de présentation, de transmission. Le langage professionnel est maîtrisé. Les normes écrites en vigueur sont respectées et de qualité. Les informations recueillies et transmises sont pertinentes et indispensables.

Fonction 3 : Le secours à personne

Activités	Tâches	Compétences	Critères d'évaluation de la performance
A3.1 Assurer les missions de secours et d'assistance aux victimes, seul ou en équipe	A3.1T1 Donner et/ou recevoir l'alerte A3.1T2 Sécuriser le lieu Supprimer ou limiter le risque de sur-accident A3.1T3 Établir le contact avec la ou les victimes A3.1T4 Établir un bilan de premier secours A3.1T5 Mettre en sécurité la victime A3.1T6 Réaliser les gestes de premier secours A3.1T7 Utiliser les matériels à disposition A3.1T8 Accueillir et guider les secours A3.1T9 Préparer le brancardage et l'évacuation de la victime	A3.1C1 Assurer la sécurité du sauveteur, de la victime et des tiers A3.1C2 Alerter les services de secours compétents A3.1C3 Assister et porter secours aux victimes A3.1C4 Garder la maîtrise de soi A3.1C5 Renseigner les secours organisés	La victime est prise en charge efficacement dans des délais raisonnables. Les règles d'hygiène élémentaires sont respectées. Les protocoles d'intervention sont appliqués. Les automatismes opérationnels et professionnels sont mis en œuvre. Les risques sont clairement identifiés, supprimés ou pris en compte. Les services de secours sont accueillis, renseignés et orientés en rendant compte des actions réalisées. Le comportement face à l'évènement est maîtrisé.

RESSOURCE 12 : EXTRAIT DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ (SUITE)

Fonction 4 : La prévention, la protection des personnes, des biens et de l'environnement

Activités	Tâches	Compétences	Critères d'évaluation de la performance
<p>A4.1 Assurer la surveillance des lieux et des accès dans des sites (ERP, IGH, ITGH, industriels, autres)</p>	<p>A4.1T1 Se repérer à l'intérieur d'un site A4.1T2 Mettre en œuvre les méthodes de prévention appropriées aux lieux A4.1T3 Surveiller à l'aide de l'outil de vidéoprotection A4.1T4 Filtrer et contrôler les entrées et sorties des personnes, des véhicules, des matériels et des colis A4.1T5 Diriger et exploiter le poste de sécurité A4.1T6 Encadrer et gérer une équipe A4.1T7 Intervenir dans une formation auprès de son équipe A4.1T8 Effectuer des rondes de surveillance A4.1T9 Gérer les alarmes A4.1T10 Réaliser une levée de doute A4.1T11 Communiquer avec sa hiérarchie et/ou son client</p>	<p>A4.1C1 Assurer la surveillance des lieux et des accès A4.1C2 Analyser les images issues de la vidéoprotection et prendre les mesures adaptées A4.1C3 Manager une équipe A4.1C4 Transmettre des connaissances professionnelles à son équipe A4.1C5 Organiser le fonctionnement d'un poste central de sécurité (PCS) A4.1C6 Rendre compte</p>	<p>Les réglementations spécifiques sont respectées. Les conditions d'accès, de circulation et d'utilisation d'un site sont respectées. Les informations sont correctement interprétées. L'utilisation des systèmes de sécurité incendie (SSI) et/ou de détection d'intrusion est maîtrisée. Les outils de vidéoprotection sont utilisés à bon escient et avec respect des règles de déontologie. En situation professionnelle : la transmission des connaissances est correctement effectuée, la gestion de l'équipe est assurée, le poste de sécurité est opérationnel. Les rondes de surveillance sont accomplies avec rigueur. Les règles de transmission radio sont connues et maîtrisées. La levée de doute est effectuée. Les situations génératrices de risque font l'objet d'une communication auprès de la hiérarchie. Les informations sont correctement restituées.</p>

Source : <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/index5bbf.html>

RESSOURCE 13 : GRILLE HORAIRE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE (*) CORRESPONDANT À UNE DURÉE DE 84 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT, 22 SEMAINES DE PFMP ET 2 SEMAINES D'EXAMEN

	Seconde prof	Première prof	Terminale prof	Total sur 3 ans
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	450	420	390	1 260
Enseignement professionnel	330	266	260	856
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30	28	/	58
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30	14	/	44
Enseignements professionnels et enseignements généraux (b) en co-intervention et/ ou atelier de philosophie et/ ou insertion professionnelle-poursuite d'études (a) (c)	/	/	26	26
Réalisation d'un chef d'œuvre (e)	-	56	52	108
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26	84
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	360	336	299	995
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Physique-chimie ou langue vivante B(selon la spécialité)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
CONSOLIDATION, AP ET ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX D'ORIENTATION (c) (d)	90	84	91	265
TOTAL DES HEURES	900	840	780	2 520
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines	18 à 22 semaines

(a) la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

(b) français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, physique-chimie (selon la spécialité), langue vivante A, langue vivante B (selon la spécialité), arts appliqués et culture artistique, éducation physique et sportive

(c) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)

(d) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue d'un positionnement en début de classe de seconde.

Source : EDUSCOL

RESSOURCE 14 : RÉGLEMENT D'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL « MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ »

Spécialité : «Métiers de la sécurité» du Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Épreuve scientifique et technique		2						
Sous-épreuve E11 : Économie-Droit	U11	1	CCF		Ponctuel Oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1	CCF		Ponctuel Écrit	1 h	CCF	
E2 Étude de situations professionnelles	U2	4	Ponctuel Écrit	3 h	Ponctuel Écrit	3 h	CCF	
E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve E31 : Activités en milieu professionnel	U31	3	CCF		Ponctuel Oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Activités professionnelles dans la dominante	U32	5	CCF		Ponctuel Pratique	1 h 30	CCF	
Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U33	1	CCF		Ponctuel Écrit	2 h	CCF	
E4 Épreuve de langue vivante		4						
Sous-épreuve E41 Langue vivante 1	U41	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U42	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
E5 Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel Écrit	2 h 30	Ponctuel Écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel Écrit	2 h	Ponctuel Écrit	2 h	CCF	
E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel Écrit	1 h 30	CCF	
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel Pratique		CCF	
Épreuve facultative de langue vivante (2)	UF1		Oral	20 min (1)	oral	20 min (1)	Oral	20 min (1)

(1) Dont 5 min de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention

Source : Référentiel Baccalauréat Professionnel Métiers de la Sécurité

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :**

Concours

EFE

Section/option

8055J

Epreuve

102

Matière

9312

► **Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :**

Concours

EFF

Section/option

8055J

Epreuve

102

Matière

9312

